

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2019/21/OCS-CAC

Février 2019

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur
auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

OBJET: **Demande d'observations sur la version révisée du projet de Plan stratégique
du Codex pour 2020-2025**

DATE LIMITE: **30 avril 2019**

CONTEXTE

1. À la suite des décisions prises à la soixante-seizième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius¹, une lettre circulaire (CL 2018/67/OCS-CAC) a été envoyée en août 2018, afin de solliciter des observations au sujet du projet de Plan stratégique du Codex pour 2020-2025. Cinquante-deux membres ont répondu à la lettre circulaire (les observations sont disponibles [ici](#)) et les observations formulées ont été examinées par un sous-comité du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, qui s'est réuni les 19 et 20 décembre 2018. Le [résumé du Président](#) de cette réunion du sous-comité a été transmis aux membres du Codex.
2. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa soixante-quinzième session², a rappelé l'importance du principe d'inclusion et du respect des échéances dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan stratégique, ainsi que l'intérêt des consultations régionales. Les coordonnateurs régionaux ont donc organisé une série de réunions au cours de la période allant de septembre à novembre 2018, afin de faciliter l'examen du Plan stratégique et d'aider les membres à préparer leurs observations. Les coordonnateurs régionaux ont transmis directement les conclusions de ces réunions au sous-comité du Comité exécutif.
3. Lors de la réunion du sous-comité et dans le cadre de la suite qui lui a été donnée, le projet de Plan stratégique pour 2020-2025 a été révisé. Les révisions suivantes ont été apportées:
 - révisions mineures du texte d'introduction et du tableau sur les ODD;
 - révisions du texte concernant les leviers du changement, afin de prendre en compte les besoins en matière de normalisation qui découlent des éventuelles incidences que peuvent avoir sur la santé des consommateurs et le commerce, les tendances et les problèmes rencontrés plus globalement dans l'environnement mondial;
 - révision de l'énoncé de la vision stratégique et ajout d'une définition de la mission;
 - les valeurs fondamentales ont été conservées telles quelles, mais il a été tenu compte du fait qu'il faudrait peut-être approfondir les discussions sur d'éventuels changements, sur la base des observations transmises;
 - corrections éditoriales mineures des cinq objectifs, pour plus de clarté;
 - ajout d'un bref descriptif en dessous de chaque objectif, sur la base de la justification de chaque objectif dans le projet initial, et en conséquence la suppression de la justification;
 - révision des objectifs, pour apporter plus de clarté et de simplicité;
 - révision importante des indicateurs, qui ont été alignés sur les objectifs révisés, afin de faciliter le suivi et la mise en œuvre du Plan stratégique [Une note d'information sur les sources de données, pour assurer le suivi à l'aide des indicateurs, sera établie en amont de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius];
 - révision des résultats escomptés, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus;
 - suppression des activités; le sous-comité est convenu qu'il fallait établir une séparation nette entre le Plan stratégique et le plan de travail pour sa mise en œuvre. Il est proposé que le plan

¹ REP19/EXEC1.

² REP18/EXEC2-Rev.1.

de travail soit élaboré après l'adoption du Plan stratégique, à la quarante-deuxième session de la Commission, et examiné à la quarante-troisième session de la Commission, en 2020. Le fait de mettre à part le plan de travail permettrait aux membres de disposer de plus de souplesse et de mieux participer à la planification de la mise en œuvre du Plan stratégique.

4. Conformément aux décisions prises à la soixante-seizième session du Comité exécutif, le Plan stratégique révisé a été transmis à tous les membres, afin que ceux-ci formulent une deuxième série d'observations. Le sous-comité du Comité exécutif tiendra compte des réponses à la présente lettre circulaire, ainsi que toute contribution émanant des réunions physiques régionales, lorsqu'il rédigera la version finale du projet de Plan stratégique, qui sera soumise à la quarante-deuxième session de la Commission, en vue de son adoption.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

5. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à soumettre leurs observations sur la version révisée du projet de Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, qu'ils trouveront dans le système de mise en ligne des observations du Codex (OCS), à l'adresse <https://ocs.codexalimentarius.org/>, en suivant les indications qui figurent ci-dessous.
6. Veuillez noter que, dans le cadre de la préparation des observations, il est recommandé de participer à toute discussion organisée au niveau régional avec la participation du coordonnateur régional.
7. Lors de la préparation des observations, veuillez prendre en compte les modifications apportées par le sous-comité et en particulier:
 - les modifications apportées dans la section sur les leviers du changement et le fait que, désormais, cette section i) reflète bien les observations formulées par les membres en réponse à la lettre circulaire précédente et ii) concilie bien, d'une part, l'objectif de concision du Plan stratégique et d'autre part, une bonne prise en compte du fait que les facteurs de changement peuvent avoir des incidences sur la santé des consommateurs et la loyauté des pratiques commerciales et que ces incidences pourraient aboutir à un travail de normalisation dans le cadre du mandat du Codex;
 - la prise en compte du fait que, en l'absence de consensus dans les observations transmises par les membres en ce qui concerne une éventuelle modification des valeurs fondamentales, il faudrait que toute discussion supplémentaire soit menée dans le cadre d'un espace de discussion adapté, en dehors du processus de mise au point du Plan stratégique;
 - la simplification des objectifs et des indicateurs, à la lumière des observations reçues en réponse à la lettre circulaire et des discussions qui ont eu lieu lors des réunions physiques régionales;
 - la proposition d'élaborer un plan de travail d'appui avec la contribution des parties responsables.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION DES OBSERVATIONS

8. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du système de mise en ligne des observations.
9. Les points de contact des membres et des observateurs peuvent se connecter au système et saisir le document à examiner en cliquant sur «enter» à la page «my reviews», qui s'affiche après identification.
10. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: rédaction, contenu de fond, questions techniques ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des indications supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS sous [Questions fréquentes \(FAQs\)](#) (en anglais).
11. D'autres ressources concernant le système de mise en ligne des observations, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
12. Pour toute question concernant le système de mise en ligne des observations, prière de contacter: Codex-OCS@fao.org.